



**CLÉS POUR UNE VRAIE PARTICIPATION
DES ÉLÈVES ET DES DÉLÉGUÉ-ES À L'ÉCOLE**

Un accompagnement
présenté par le



Rédaction : Deborah Coviello - Bertrand Desimpel

Mise en page : Clara Magalhaes

Visuel : Story Set

Publication : août 2023

Comité des Élèves Francophones (ASBL)

44, rue d'Arenberg à 1000 Bruxelles - www.lecef.org - info@lecef.org -
02/414.15.11 - RPM Bruxelles - BCE : 0811371841 - Compte bancaire : BE82732069608668

page 4

page 5

page 9



A. Contextualisation et objectifs

Un accompagnement pour renforcer le rôle des élèves et assurer leur participation effective au sein de l'école.

B. Trajectoire de formation d'une D-Team

5 étapes de formation à destination des élèves, des adultes encadrant-es, de la direction et du corps éducatif.

C. Infos pratiques

Tout ce qu'il faut savoir avant de s'engager pour un accompagnement.

B.

TRAJECTOIRE DE FORMATION D'UNE D-TEAM



Ci-dessous, vous trouverez une présentation succincte de la trajectoire de formation “D-Team” telle que nous l’envisageons. Celle-ci comprend :

- 1 rencontre avec la direction et les adultes-référents pour poser le cadre de la formation et proposer des pistes en vue de l’élection des délégué-es ;
- 2 journées consécutives de formation par degré (1er, 2e et 3e degré)⁵, soit 6 journées au total ;
- 2 moments (matinée ou après-midi) d’intervision ou de “suivi de projets” à définir entre février et mai ;
- 1 QR-code donnant accès à une “boîte à outils numérique” reprenant tous les contenus parcourus durant la formation ainsi que des fiches techniques imprimables.



ÉTAPE 1 :

Rencontre direction et adultes-référents

Deux heures (en matinée ou
en après-midi) 

Au mois de septembre 

Objectif(s) visé(s) :

- Présenter l’association et sa mission au sein de l’établissement scolaire (clarifier le partenariat).
- Fixer les différentes journées de formation prévues et les 2 moments d’intervision.
- Rappeler les obligations légales en ce qui concerne la participation des élèves et l’importance du processus d’élection utilisé au niveau de la démocratie locale.
- Recueillir les questions , réflexions et besoins de l’équipe éducative.



ÉTAPE 2 :

Formation : partie 1

Une journée par degré (soit trois journées) 

En octobre/novembre 

Objectif(s) visé(s) :

- Se présenter, faire connaissance.
- Rappeler les objectifs de la formation et les différentes missions d'un-e délégué-e.
- Découvrir le cadre légal et s'initier au droit scolaire.
- Découvrir quand et comment consulter ses pairs.
- Apprendre à résumer et à prioriser les contenus en distinguant: questionnements/ demandes/ avis/ propositions.
- Transmettre et communiquer de manière assertive. (initiation à la CNV)
- Formuler une demande et argumenter une idée.

ÉTAPE 3 :

Formation : partie 2

Une journée par degré (soit trois journées) 

En octobre/novembre 

Objectif(s) visé(s) :

- Rappeler les contenus de la journée 1.
- Découvrir comment résumer et relayer des informations de manière claire et accessible.
- S'initier à la gestion de projets: définir, budgéter, planifier, évaluer.
- S'initier à la gestion de réunions.
- Se fixer un objectif prioritaire individuel et un objectif prioritaire collectif pour les mois à venir.

ÉTAPE 4 :

Intervision: séance 1

Environ 2 périodes par degré 

En février/mars 

Objectif(s) visé(s) :

- Faire le suivi des projets en cours.
- Relever les questions, besoins et éléments de blocage éventuels.
- Le cas échéant, chercher des pistes, des relais et éléments mobilisables, mettre en réseau.
- Définir de nouveaux objectifs pour les mois suivants.

ÉTAPE 5 :

Intervision : séance 2

Environ 2 périodes par degré 

En avril/mai 



Objectif(s) visé(s) :

- Évaluer son mandat en tant que délégué-e ou adulte-référent.
- Conclure, célébrer et se projeter

EN BREF

1 rencontre à destination de la direction et des adultes-référents.

5 étapes à destination des délégué-e et des adultes-référents.



INFOS PRATIQUES

1. VOS ENGAGEMENTS

Un accompagnement efficace des élèves ne pourra être envisagé que par le biais d'un engagement réel de la part des écoles partenaires. C'est pourquoi nous attendons au minimum:

- Un investissement au niveau temps (il est nécessaire de dégager des périodes durant lesquelles les élèves pourront investir leurs missions de délégué-es), logistique (Il est nécessaire qu'un espace soit réservé pour les délégué-e-s) et personnel (via la désignation d'au moins 2 adultes-référent-e-s par degré et l'adhésion de toute l'équipe éducative au projet).
- Une collaboration efficace et pérenne avec l'objectif de transmettre et autonomiser l'établissement dans la mise en œuvre de processus plus participatifs (notamment au moment de l'élection des représentant-es des élèves).

2. NOTRE TARIF

Il existe actuellement une circulaire⁶ qui propose de soutenir et valoriser les initiatives d'éducation à la citoyenneté. Le renforcement du système de délégation et de la démocratie scolaire peut rentrer dans cet appel et vous permettre de financer ce projet. Le subside allant de 2000 à 6000 € en fonction du nombre d'élèves concerné-e-s. Dans le cadre de notre accompagnement, l'ensemble des élèves de votre établissement doivent être considéré-e-s comme concerné-e-s. En effet, notre dispositif prévoit une participation directe et active de chaque élève notamment via des consultations, leur implication dans les processus électoraux ou encore des groupes de travail et de gestion de projets.

 Introduction des candidatures et annexes éventuelles via la Plateforme SUBside pour le 30/08/2023 au plus tard. Afin de maximiser vos chances d'obtention de ce financement, nous demandons à relire votre dossier de candidature avant envoi. Si vous le souhaitez, nous pouvons également vous accompagner directement dans la rédaction de ce dernier.

La priorité au CEF est de rendre accessible l'ensemble de nos activités à tou-te-s les élèves de la FWB. Cet accompagnement nécessite par contre un investissement financier et humain de la part de notre association. Afin d'assurer l'accès de cet accompagnement à l'ensemble des écoles, peu importe leurs moyens, mais également en couvrant un minimum nos frais, nous proposons deux possibilités.

⁶ Circulaire 8958 du 23/06/2023 Appel à projets 2023 - 2024 à destination des écoles : Démocratie scolaire et activités citoyennes

SCÉNARIO 1 :

- » **Votre établissement a obtenu un subside de l'appel à projet "Démocratie scolaire et activités citoyennes"**

Le tarif de l'accompagnement se calque au montant reçu par l'appel à projets. Il est à noter que le CEF peut éventuellement vous accompagner dans la rédaction de votre dossier de candidature.

SCÉNARIO 2 :

- » **Votre établissement n'a pas reçu de réponse positive à sa candidature**

Nous proposons alors une rémunération sur le principe du **prix conscient**. Nous vous annonçons une estimation de nos frais réels dépensés (matériel, déplacements, frais d'impression, etc.). A la fin de l'accompagnement, vous décidez du tarif auquel vous allez nous rémunérer en fonction des critères suivants :

- nos frais réels
- votre appréciation de l'accompagnement
- vos moyens financiers

C'est-à-dire que vous pouvez choisir de nous rémunérer à égale valeur de nos frais réels, mais aussi moins ou plus que ceux-ci.

A titre indicatif, le montant minimum de la subvention ne couvre actuellement pas nos frais réels. Cependant, afin d'offrir un prix démocratique, nous ne comptons pas nos heures de travail et vous proposons une estimation de **1500€**.

3. INSCRIPTION

Dans le cadre de l'appel à projets susmentionné, notre accompagnement nécessite la signature d'une convention de partenariat.

Si vous êtes intéressé-e par la création d'une "D-TEAM" dans votre école pour l'année scolaire 2023-2024 ou si vous avez des questions, merci de nous adresser une demande par mail à l'adresse suivante: **animation@lecef.org (objet : D-Team)**.

Attention, notre accompagnement se limite à 3 écoles.



Le CEF est membre de



Le CEF est une organisation de jeunesse agréée et soutenue par la

